Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260616-D_2026_06_16_11-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 16 juin 2026

Le mardi seize juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le jeudi onze juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Etienne RIVAL, Laurent ROUSSEAU, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

Maxime LE HE donne pouvoir à Johan CLEQUIN
Christophe GILLET donne pouvoir à Etienne RIVAL

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

Mme Chloé SERRIERE a été désignée secrétaire de séance.

11 - BIBLIOTHEQUE : Réorganisation du service et prolongement du poste de vacataire

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article R. 331-1 ;

Vu la délibération n° 2026_02_24_02 en date du 24 février 2026 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents vacataires pour l'exécution d'une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés ;

Considérant que l'agent qui occupait précédemment le poste de vacataire à la bibliothèque ne souhaite pas continuer à occuper ce poste à l'issue de son contrat qui se termine le 31 août 2026 et que, par ailleurs, les prestations assurées par l'entreprise « Le petit Labook » prennent fin au 30 juin 2026 ;

Considérant qu'il apparaît toujours nécessaire de recruter un agent vacataire pour effectuer des tâches de gestion de la bibliothèque ponctuelles et discontinues dans le temps ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260616-D_2026_06_16_11-DE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Madame le Maire à recruter un agent vacataire pour l'exécution d'une mission de gestion et d'animation de la bibliothèque pour une durée de six mois sur la période du 1er septembre au 28 février.

DECIDE que la mission de gestion et d'animation de la bibliothèque exercée par l'agent vacataire comprendra exclusivement les tâches suivantes :

- Gestion et organisation des permanences et des bénévoles
- Achat et équipement des livres
- Réparations
- Agencement des rayons
- Lectures aux groupes scolaires et aux enfants de la MAM
- Contact avec la médiathèque départementale, organisation de la navette bimensuelle
- Contact avec le réseau Les mots sur l'eau formé avec les communes de Val d'Oust et Montertelot
- Participation à des formations
- Mise en place d'événements et ateliers

DECIDE de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant de quinze (15) euros net.

DIT que l'agent vacataire exercera ses vacations sur la base d'un état mensuel des besoins adressé chaque mois par l'autorité territoriale et que le volume de ces vacations ne pourra dépasser vingt-deux (22) heures par mois.

CHARGE Madame le Maire d'exécuter la présente délibération.

VOTE : Majorité
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	Mme Chloé SERRIERE
	MAIRIE de St SERVANT-SUR-OUST (MORBIHAN)